



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

### AVIS PUBLIC

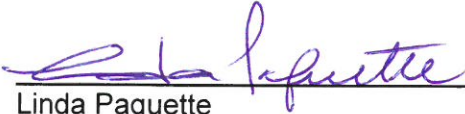
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 FÉVRIER 2019, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M<sup>me</sup> Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 275 000 \$ pour la réfection de la rue Grenier Nord (ptie) et du chemin du Lac-Paré (ptie).

La dépense de 275 000 \$ est financée par le présent règlement d'emprunt sur une période de dix (10) ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant 10 ans, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

DONNÉ À CHERTSEY ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Linda Paquette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière